Un tournant social, politique et culturel : la France de 1974 à 1988 : exercices d’histoire terminale à télécharger en PDF

Exercices d’histoire – Terminale

Voici les exercices d’histoire de terminale sur « Un tournant social, politique et culturel : la France de 1974 à 1988 ». Ils s’appuient sur des documents, des cartes et des frises, comme dans un manuel, et ils vont du plus simple au plus difficile. Avant de commencer, relis le cours du chapitre ; ensuite, vérifie tes connaissances avec le quiz vrai ou faux.

Exercice 1 : Définir les notions clés

1. Définis : alternance, cohabitation, nationalisation, décentralisation, chômage au sens du BIT, IVG. **2.** Quelle différence y a-t-il entre décentralisation et déconcentration ?

Exercice 2 : Ordonner les événements

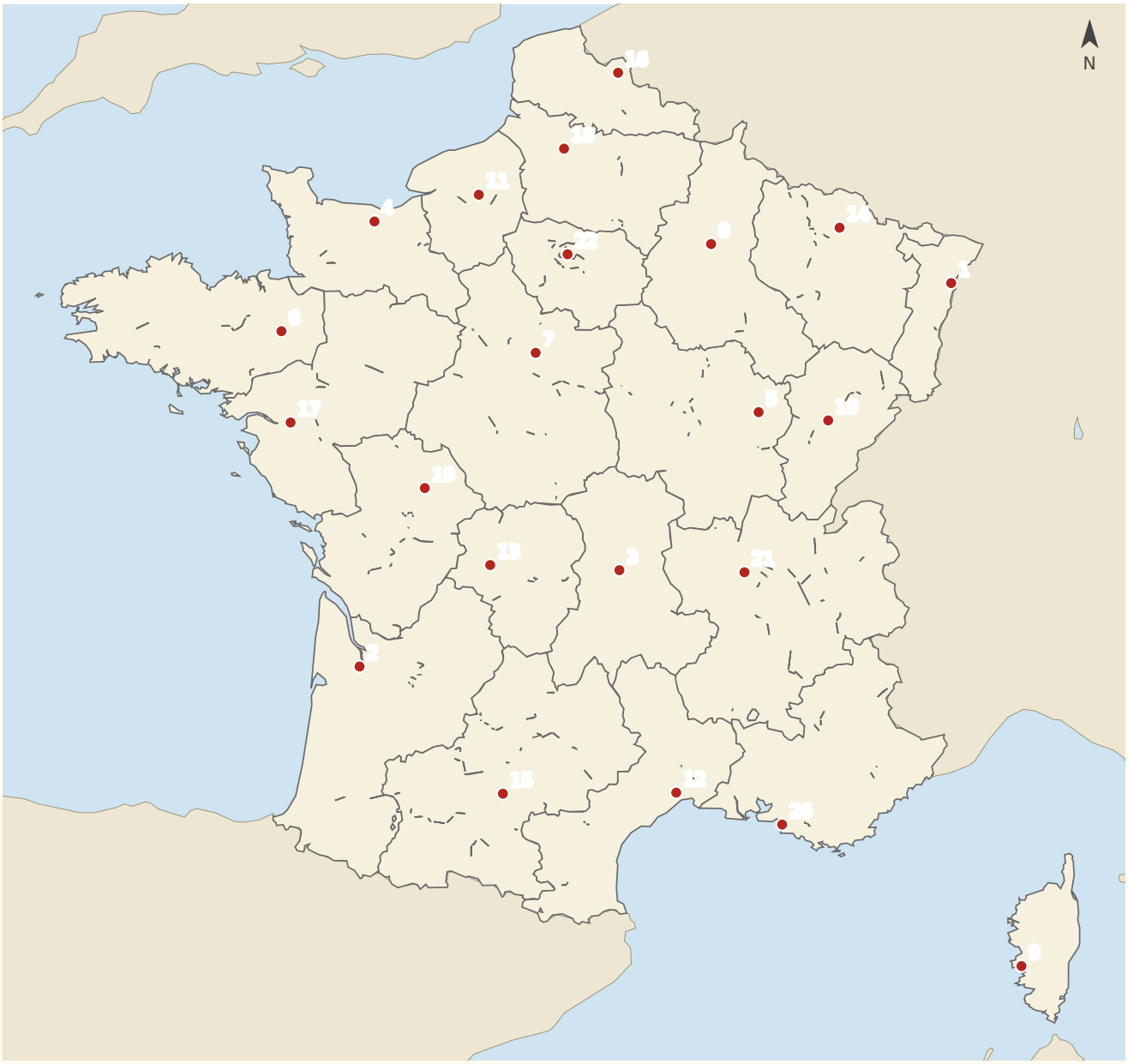
Classe du plus ancien au plus récent : (a) loi Defferre ; (b) loi Veil ; (c) élection de Mitterrand ; (d) marche pour l'égalité et contre le racisme ; (e) élection de Giscard d'Estaing ; (f) abolition de la peine de mort ; (g) réélection de Mitterrand ; (h) début de la cohabitation ; (i) tournant de la rigueur.

Exercice 3 : Durées et repères

1. Combien de temps dure le septennat de Valéry Giscard d'Estaing (mai 1974 - mai 1981) ? **2.** Combien de temps sépare la loi Veil (janvier 1975) de l'abolition de la peine de mort (octobre 1981) ? **3.** Combien d'années dure la cohabitation de 1986 à 1988 (de mars 1986 à mai 1988) ? **4.** À quel siècle appartiennent ces événements ? À quelle décennie se produit l'alternance ?

Exercice 4 : Les régions et leurs chefs-lieux

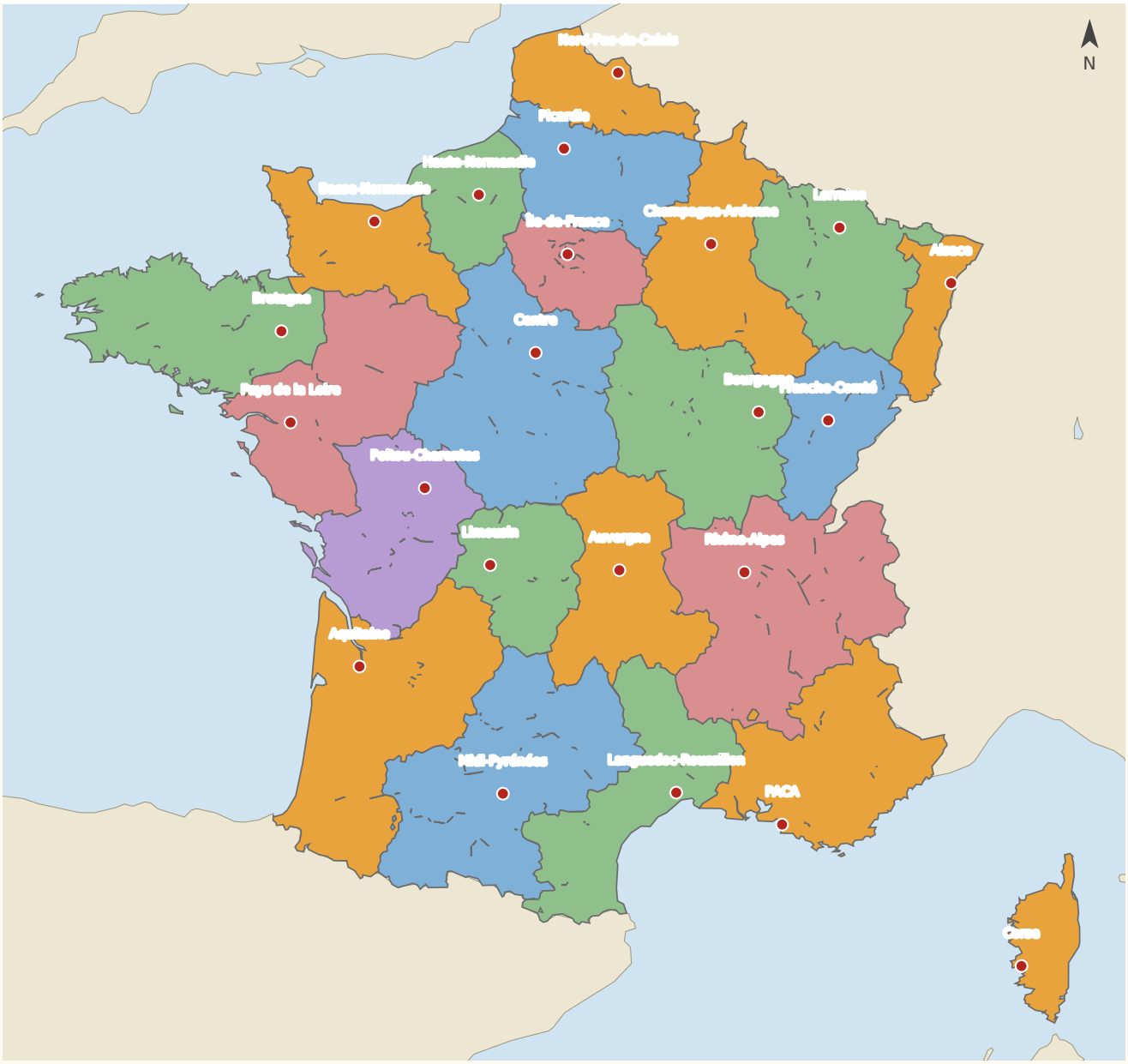
Observe la carte. **1.** Nomme les régions numérotées 1, 2, 6, 12, 14, 16, 17, 20, 21 et 22, et donne leur chef-lieu. **2.** Quelle est la région la plus proche de la Belgique ? de l'Espagne ? **3.** Combien de régions comptait la métropole en 1982 ?



Fond de carte des régions de la France métropolitaine en 1982 (Natural Earth). Les points numérotés indiquent les chefs-lieux (la Corse, au sud-est, n'est pas numérotée sur ce fond).

Exercice 5 : Lire la carte de la décentralisation

Observe la carte. **1.** Quelle région est la plus petite par la superficie ? Quelle région est la plus étendue ? **2.** Les régions de 1982 correspondent-elles à de grandes unités géographiques ? Cite deux exemples. **3.** Explique pourquoi la création de collectivités régionales, avec un conseil élu en 1986, modifie le rôle de l'État.



Les régions de la France métropolitaine en 1982 (Natural Earth).

Exercice 6 : Simone Veil à la tribune

Document 1 – Simone Veil devant l'Assemblée nationale (26 novembre 1974)

> Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue. Mais comment le tolérer sans qu'il perde ce caractère d'exception, sans que la société paraisse l'encourager ? Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de coeur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. […] C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame.

*avortement : interruption volontaire d'une grossesse, alors interdite et punie par la loi de 1920.

Simone Veil, ministre de la Santé, discours devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse, 26 novembre 1974 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte). **2.** Relève la phrase où l'oratrice dit comment il faut considérer l'avortement. **3.** Pourquoi insiste-t-elle sur le fait qu'elle parle devant une assemblée « composée d'hommes » ? **4.** Explique le sens de la formule « il suffit d'écouter les femmes ».

Coup de pouce : cherche qui parle, devant qui, et quel public elle doit convaincre.

Exercice 7 : Badinter et la peine de mort

Document 1 – Robert Badinter devant l'Assemblée nationale (17 septembre 1981)

> Parce qu'aucun homme n'est totalement responsable, parce qu'aucune justice ne peut être absolument infaillible, la peine de mort est moralement inacceptable. […] Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, grâce à vous, il n'y aura plus, pour notre honte commune, d'exécutions furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises. Demain, les pages sanglantes de notre justice seront tournées.

*infaillible : qui ne peut jamais se tromper.

*garde des Sceaux : ministre de la Justice.

Robert Badinter, garde des Sceaux, discours devant l'Assemblée nationale sur l'abolition de la peine de mort, 17 septembre 1981 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

1. Présente le document. **2.** Quel premier argument contre la peine de mort relève-t-on dans la première phrase ? **3.** Relève les mots qui évoquent les exécutions. Que veut dénoncer l'orateur ? **4.** Explique l'expression « Demain, les pages sanglantes de notre justice seront tournées ».

Exercice 8 : La loi du 9 octobre 1981

Document 1 – Loi portant abolition de la peine de mort (9 octobre 1981)

> La peine de mort est abolie. […]
>
> La loi portant réforme du Code pénal déterminera en outre l'adaptation des règles d'exécution des peines rendue nécessaire pour l'application de

> la présente loi. […]
>
> Dans tous les textes en vigueur prévoyant que la peine de mort est encourue, la référence à cette peine est remplacée par la référence à la réclusion criminelle à perpétuité ou à la détention criminelle à perpétuité suivant la nature du crime concerné.

*réclusion criminelle à perpétuité : peine de prison à vie, qui remplace la peine capitale.

Loi n° 81-908 du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort, articles 1er, 2 et 3 (Journal officiel du 10 octobre 1981, reproduit par Wikisource).

1. Présente le document. **2.** Que décide l'article 1er ? **3.** Par quelle peine la peine de mort est-elle remplacée dans les textes ? **4.** Pourquoi cette loi est-elle un texte très court ?

Exercice 9 : Deux réformes de société

Document 1 – Simone Veil (26 novembre 1974)

> Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue. Mais comment le tolérer sans qu'il perde ce caractère d'exception, sans que la société paraisse l'encourager ? Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de coeur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. […] C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame.

*avortement : interruption volontaire d'une grossesse, alors interdite et punie par la loi de 1920.

Simone Veil, ministre de la Santé, discours devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse, 26 novembre 1974 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

Document 2 – Robert Badinter (17 septembre 1981)

> Parce qu'aucun homme n'est totalement responsable, parce qu'aucune justice ne peut être absolument infaillible, la peine de mort est moralement inacceptable. […] Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, grâce à vous, il n'y aura plus, pour notre honte commune, d'exécutions furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises. Demain, les pages sanglantes de notre justice seront tournées.

*infaillible : qui ne peut jamais se tromper.

*garde des Sceaux : ministre de la Justice.

Robert Badinter, garde des Sceaux, discours devant l'Assemblée nationale sur l'abolition de la peine de mort, 17 septembre 1981 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

1. Présente chaque document. **2.** Quel est le sujet de chaque discours ? **3.** Compare la façon dont chaque orateur justifie sa réforme (références à la situation réelle, à la morale, à la justice). **4.** Montre que ces réformes sont à la fois liées à des majorités politiques différentes et à une évolution de la société.

Exercice 10 : « Quarante-quatre ministres de la culture »

Document 1 – Jack Lang devant l'Assemblée nationale (17 novembre 1981)

> Ce Gouvernement ne compte pas un ministre de la culture, mais si je puis dire, quarante-quatre ministres de la culture, car chacun à sa manière peut apporter sa contribution à ce projet d'ensemble. Par chacun de ses actes, chaque ministre contribue à ce projet. Culturelle, l'abolition de la peine de mort que vous avez décidée ! Culturelle, la réduction du temps de travail ! Culturel, le respect des pays du tiers-monde ! Culturelle, la reconnaissance des droits des travailleurs ! Culturelle, l'affirmation des droits de la femme !

*quarante-quatre ministres : le gouvernement de Pierre Mauroy compte alors quarante-quatre membres.

Jack Lang, ministre de la Culture, discours devant l'Assemblée nationale lors de la présentation du budget de la culture, 17 novembre 1981 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

1. Présente le document. **2.** Que veut dire Jack Lang par « quarante-quatre ministres de la culture » ? **3.** Relève les réformes citées par l'orateur. **4.** Quelle conception de la culture défend-il ?

Exercice 11 : Les nationalisations devant le Conseil constitutionnel

Document 1 – Décision du Conseil constitutionnel (16 janvier 1982)

> 19. Considérant qu'il ressort des travaux préparatoires de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel que le législateur a entendu fonder les nationalisations opérées par ladite loi sur le fait que ces nationalisations seraient nécessaires pour donner aux pouvoirs publics les moyens de faire face à la crise économique, de promouvoir la croissance et de combattre le chômage et procéderaient donc de la

> nécessité publique au sens de l'article 17 de la Déclaration de 1789 ; [...] 20. Considérant que l'appréciation portée par le législateur sur la nécessité des nationalisations décidées par la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ne saurait, en l'absence d'erreur manifeste, être récusée par celui-ci

*considérant : paragraphe d'une décision de justice qui énonce un motif.

*nationalisation : transfert à l'État de la propriété d'une entreprise privée.

Conseil constitutionnel, décision n° 81-132 DC du 16 janvier 1982, loi de nationalisation, considérants 19 et 20.

1. Présente le document (nature, auteur, date). **2.** Selon la décision, pour quels buts le législateur a-t-il décidé les nationalisations ? **3.** Quelle réserve le Conseil exprime-t-il sur son propre contrôle ? **4.** Pourquoi le recours au Conseil par l'opposition illustre-t-il l'importance de cette institution ?

Exercice 12 : La libre administration des collectivités

Document 1 – Décision du Conseil constitutionnel (25 février 1982)

> 2. Considérant qu'aux termes de l'article 72, alinéa 2 de la Constitution, les collectivités territoriales "s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi" ; [...] 4. Considérant qu'il résulte des dispositions précitées de l'article 72 de la Constitution que si la loi peut fixer les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, c'est sous la réserve qu'elle respecte les prérogatives de l'Etat énoncées à l'article 3 de cet article ; que ces prérogatives ne peuvent être ni restreintes ni privées d'effet, même temporairement ;

*collectivités territoriales : communes, départements et régions.

*prérogatives : pouvoirs et droits propres de l'État.

Conseil constitutionnel, décision n° 82-137 DC du 25 février 1982, loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, considérants 2 et 4.

1. Présente le document. **2.** Que garantit l'article 72 de la Constitution aux collectivités territoriales ? **3.** Quelle limite le Conseil met-il à la libre administration ? **4.** Pourquoi la décentralisation n'est-elle pas un fédéralisme ?

Exercice 13 : État et économie en 1982 : deux décisions

Document 1 – Décision du 16 janvier 1982 (nationalisations)

> 19. Considérant qu'il ressort des travaux préparatoires de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel que le législateur a entendu fonder les nationalisations opérées par ladite loi sur le fait que ces nationalisations seraient nécessaires pour donner aux pouvoirs publics les moyens de faire face à la crise économique, de promouvoir la croissance et de combattre le chômage et procéderaient donc de la nécessité publique au sens de l'article 17 de la Déclaration de 1789 ; [...]
> 20. Considérant que l'appréciation portée par le législateur sur la nécessité des nationalisations décidées par la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ne saurait, en l'absence d'erreur manifeste, être récusée par celui-ci

*considérant : paragraphe d'une décision de justice qui énonce un motif.

*nationalisation : transfert à l'État de la propriété d'une entreprise privée.

Conseil constitutionnel, décision n° 81-132 DC du 16 janvier 1982, loi de nationalisation, considérants 19 et 20.

Document 2 – Décision du 25 février 1982 (décentralisation)

> 2. Considérant qu'aux termes de l'article 72, alinéa 2 de la Constitution, les collectivités territoriales "s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi" ; [...] 4. Considérant qu'il résulte des dispositions précitées de l'article 72 de la Constitution que si la loi peut fixer les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, c'est sous la réserve qu'elle respecte les prérogatives de l'Etat énoncées à l'article 3 de cet article ; que ces prérogatives ne peuvent être ni restreintes ni privées d'effet, même temporairement ;

*collectivités territoriales : communes, départements et régions.

*prérogatives : pouvoirs et droits propres de l'État.

Conseil constitutionnel, décision n° 82-137 DC du 25 février 1982, loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, considérants 2 et 4.

1. Présente les deux documents. **2.** Quel point commun trouves-tu dans le rôle que joue le Conseil constitutionnel ? **3.** Compare le rôle de l'État dans la première réforme et dans la seconde. **4.** Montre que ces deux lois font partie d'une même politique de la gauche.

Exercice 14 : Giscard d'Estaing à l'Élysée

Observe la photographie.



Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, descend de voiture dans la cour du palais de l'Élysée, 9 décembre 1974, à l'ouverture du sommet de Paris des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté européenne, photographie du service audiovisuel des Communautés européennes. Karel van Milleghem, Christian Lambiotte / European Communities, 1974 / EC - Audiovisual Service, CC BY 4.0, via Wikimedia Commons

1. Présente le document (personnage, date, lieu, circonstance). **2.** Décris ce que tu vois au premier plan et à l'arrière-plan. **3.** Quelle image du président le photographe donne-t-il ? **4.** Quel sujet réunit ce jour-là les dirigeants européens ?

Exercice 15 : Simone Veil en 1984

Observe la photographie.



Simone Veil, ancienne ministre de la Santé et alors députée au Parlement européen, photographie de Rob Croes (Anefo, Nationaal Archief), 23 juin 1984.

1. Présente le document. **2.** Décris le visage et l'attitude. **3.** Pourquoi ce portrait suffit-il à identifier une personnalité publique ? **4.** Rappelle deux fonctions exercées par Simone Veil.

Exercice 16 : François Mitterrand en 1981

Observe la photographie.



François Mitterrand, président de la République française, photographie de Philippe Roos, 1981. Philippe Roos from Strasbourg, CC BY-SA 2.0, via Wikimedia Commons

1. Présente le document. **2.** Décris le cadrage et l'expression du visage. **3.** Que veut montrer ce type de portrait officiel ? **4.** Replace cette image dans le contexte politique de l'année.

Exercice 17 : Badinter et les magistrats

Observe la photographie.



Robert Badinter, garde des Sceaux, aux côtés du président de l'Union syndicale des magistrats, Jean-Jacques Gomez, 1982, photographie. Elzepequeno1234, CC BY 4.0, via Wikimedia Commons

1. Présente le document. **2.** Décris les deux personnages et le lieu. **3.** Que montre cette scène sur la fonction de garde des Sceaux ? **4.** Rappelle la réforme qui rend Robert Badinter célèbre.

Exercice 18 : L'emblème de SOS Racisme

Observe la photographie.



Épinglettes en forme de main du slogan « Touche pas à mon pote », objets des années 1980 conservés par un collectionneur, photographie de 2014 ; l'une montre l'épingle de sûreté au dos. Copyleft, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

1. Présente le document (nature, date de la photographie, date des objets). **2.** Décris les objets et leur forme. **3.** Que signifie le slogan « Touche pas à mon pote » et pourquoi une main ouverte ? **4.** Explique pourquoi cette association rencontre un grand succès chez les jeunes à partir de 1984.

Coup de pouce : pense à la marche de 1983 et à la montée du Front national.

Exercice 19 : Le Minitel

Observe la photographie.



Un Minitel 1, terminal de la télématique construit en 1982, photographie d'un exemplaire conservé. Tieum, CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons

1. Présente le document. **2.** Décris l'objet (écran, clavier, touches). **3.** À quoi servait-il ? **4.** Compare-le avec un moyen de communication actuel.

Exercice 20 : Chirac, Premier ministre de la cohabitation

Observe la photographie.

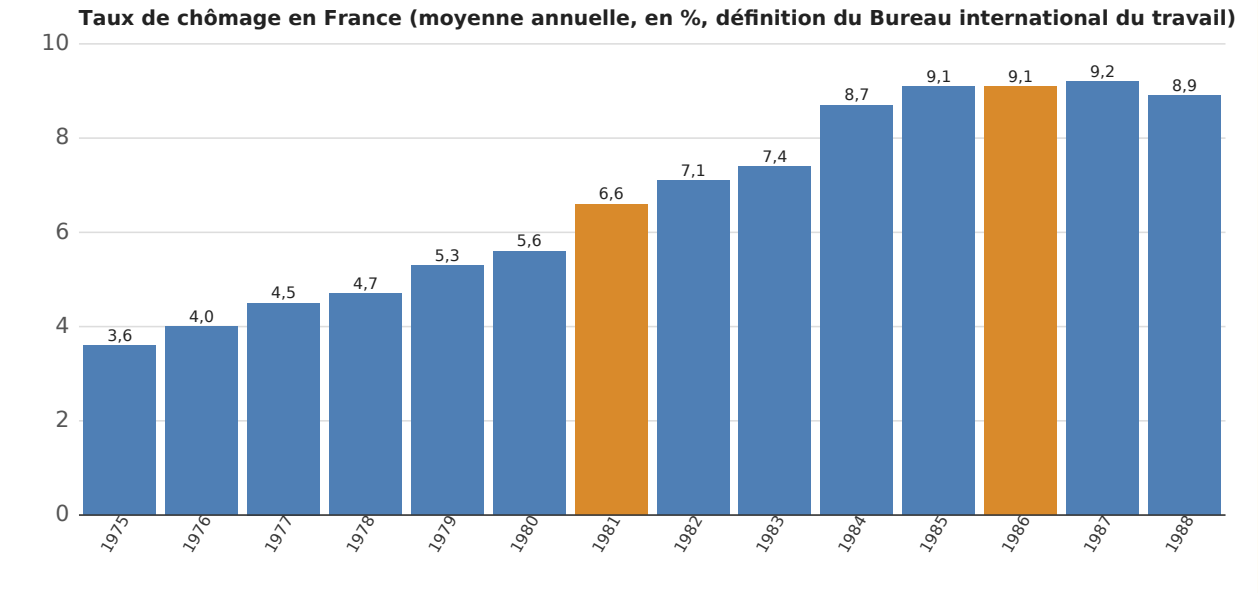


Jacques Chirac, Premier ministre, lors du sommet européen de La Haye, 26 juin 1986, photographie de Bart Molendijk (Anefo, Nationaal Archief).

1. Présente le document. **2.** Décris l'attitude et les vêtements du personnage. **3.** Pourquoi le Premier ministre assiste-t-il à un sommet européen ? **4.** Définis la cohabitation et précise ses dates.

Exercice 21 : Le chômage de 1975 à 1988

Document 1 – Le chômage en France (1975-1988)



Insee, « Évolution du chômage », figure 2 : taux de chômage au sens du BIT de 1975 à 2024, moyenne annuelle, ensemble de la population active, www.insee.fr/fr/statistiques/8376836.

1. Présente le document. **2.** Relève le taux de 1975, celui de 1981 et le plus haut de la période. **3.** Que représentent les barres de couleur orange ? **4.** Calcule de combien de points le taux a augmenté entre 1975 et 1988. **5.** Mets cette évolution en relation avec la politique des gouvernements de 1981 à 1986.

Exercice 22 : Mener l'enquête : la marche pour l'égalité

Mots-clés à taper : « marche pour l'égalité et contre le racisme 1983 », « marche des beurs Marseille Paris », « Toumi Djaïdja Minguettes ». **Sites fiables :** le site de l'INA (Institut national de l'audiovisuel), la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Gallica (journaux de 1983), Wikipédia en vérifiant les sources. **Fiche à remplir :** 1. Qui lance la marche et pourquoi ? 2. Date et lieu de départ. 3. Date et lieu d'arrivée. 4. Quelle réponse donne le président de la République ? 5. Quelle loi de 1984 en est une conséquence ? 6. Pourquoi parle-t-on de « marche des beurs » et pourquoi ses organisateurs refusent-ils parfois ce nom ?

Exercice 23 : Paragraphe argumenté : un tournant social, politique et culturel

Sujet : « Montre que la France de 1974 à 1988 connaît de profondes réformes dans le domaine des droits et des libertés, malgré la crise économique. » **1.** Relève trois réformes sociétales ou juridiques et leurs dates. **2.** Rédige un paragraphe de 12 à 15 lignes.

Coup de pouce : pense à la loi Veil, à l'abolition de la peine de mort, à la majorité à 18 ans et à la décentralisation.

Exercice 24 : Vrai ou faux ? Justifie

(1) Giscard d'Estaing est élu en 1974 face à Mitterrand. (2) La loi Veil date de 1981. (3) La peine de mort est abolie par une loi du 9 octobre 1981. (4) La loi Defferre est votée en 1986. (5) Les nationalisations de 1982 sont validées en bonne partie par le Conseil constitutionnel. (6) La cohabitation commence en 1981. (7) Mitterrand est réélu en 1988.

Exercice 25 : Causes et conséquences du tournant de la rigueur

1. Cite deux causes du tournant de la rigueur de 1983. **2.** Cite deux mesures de la politique de rigueur. **3.** Cite deux conséquences politiques ou sociales. **4.** Pourquoi a-t-on parlé d'un « tournant » ?

Exercice 26 : Qui est-ce ?

Associe : Simone Veil ; Robert Badinter ; Jack Lang ; Gaston Defferre ; Jean Auroux ; Pierre Mauroy ; Jacques Chirac ; Michel Rocard. (a) Premier ministre de 1981 à 1984. (b) Ministre du Travail, auteur de lois de 1982. (c) Ministre de la Santé qui fait voter la loi sur l'IVG. (d) Ministre de la Culture. (e) Premier ministre de la cohabitation (1986-1988). (f) Garde des Sceaux qui fait abolir la peine de mort. (g) Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. (h) Premier ministre à partir de 1988.

Exercice 27 : Je vérifie mes connaissances

1. Quel âge fixe la loi du 5 juillet 1974 pour la majorité ? **2.** Quel organe vérifie en 1975 que la loi Veil est conforme à la Constitution ? **3.** Quel âge de la retraite est fixé en 1982 ? **4.** Comment s'appelle le représentant de l'État dans le département après 1982 ? **5.** En quelle année les conseils régionaux sont-ils élus pour la première fois au suffrage universel ? **6.** Quel terminal de télématique est diffusé dans les foyers à partir des années 1980 ?